

Le Mot de Madame Le Maire :

Pirouaises, Pirouais,

Cette année 2020 est très particulière et nous devons être et rester très vigilants. Chacun doit se protéger et par la même occasion protéger les autres. Le coronavirus peut être partout. C'est la raison pour laquelle la distanciation physique, les contraintes sanitaires et le port du masque permettent de lutter contre ce fléau.

Notre secteur est relativement épargné.

L'effort de tous à respecter les gestes barrières doit contribuer à conserver cet avantage.

Plusieurs animations et manifestations ont été annulées car les consignes étaient trop contraignantes ou très difficiles à appliquer. Celles qui ont lieu, comme Pirouésie ou le salon du livre répondent aux critères imposés par la Préfecture.

L'économie locale a besoin de nous tous, c'est une raison supplémentaire de respecter les protocoles face à la Covid 19.

Votre Maire qui vous souhaite une belle fin d'été et surtout une bonne santé.

Votre Maire, Noëlle LEFORESTIER

En Bref :

☞ **Votre nouveau Conseil Municipal :**

Le Maire : Mme Noëlle LEFORESTIER

Les Adjoints : M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA, Mme Isabelle RAPILLY

Les Conseillers Municipaux : M. Roger MAUDUIT, Mme Rose-Marie LEROTY, Mme Nathalie HEROUET, M. Patrick LENORMAND, Mme Stéphanie SOHIER, M. Michel GARRAULT, M. Gérard LEMOINE, M. Michel LOY, Mme Sylvie CHRISTY et Mme Emilie ALIX.

☞ **Carte nationale d'identité :**

Depuis le 2 mars 2017, la carte nationale d'identité est devenue biométrique.

Les mairies de La Haye et de Coutances font partie des mairies équipées d'un Dispositif de Recueil pour les demandes de Passeport et de Carte Nationale d'Identité.

Vous devez au préalable impérativement prendre rendez-vous auprès de la mairie de votre choix. Vous trouverez à la Mairie de Pirou, la liste des pièces obligatoires à fournir ainsi que les coordonnées des mairies équipées. Nous vous invitons à pré-remplir le formulaire cerfa (disponible en mairie de Pirou) ou à effectuer la pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS à l'adresse suivante <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.

☞ **Laissez-passer bateau :**

Le laissez-passer bateau 2020 est arrivé. Vous pouvez venir le chercher en mairie muni de la carte grise du tracteur et de la carte d'immatriculation du bateau. Vous devrez signer la charte de bonne conduite.

☞ **Nécrologie M. Gérard GUERIN :**

Monsieur Gérard GUERIN, conseiller municipal de 2015 à 2020 est décédé.

Il a assumé ses fonctions avec courage et persévérance jusqu'à la fin de son mandat.

A son épouse, à ses enfants et ses petits enfants nous adressons nos condoléances et notre sympathie.

☞ **Un photographe à la Barberie et au marché cet été :**

Monsieur Ludovic LOUDIERE expose quelques-unes de ses œuvres dans son stand au marché.

Vie quotidienne

Communiqué C.O.C.M :

☞ Modalités de collecte et de tri des déchets depuis le 1er janvier 2020 :

Les coûts relatifs aux déchets ne cessent d'augmenter, en particulier ceux liés au traitement des déchets non valorisables (ordures ménagères). Par conséquent, pour stabiliser ces coûts, il faut réduire la quantité de déchets produite et mieux trier.

De nouvelles modalités de collecte et de tri ont donc été mises en place le 1er janvier :

extension des consignes de tri + collecte des ordures ménagères en sacs transparents et collecte des déchets recyclables (hors verre) en sacs jaunes au plus près de chaque habitation + optimisation des fréquences de collecte des déchets.

Finis les doutes ! Trier vos déchets devient plus simple ! Depuis le 1er janvier 2020, vous pouvez déposer tous vos papiers et tous vos emballages sans exception dans le sac jaune. Les emballages en verre sont toujours à déposer dans les conteneurs « verre ».



Les premiers résultats sont très positifs : grâce à votre geste de tri les tonnages d'ordures ménagères ont déjà diminué d'environ 30 % depuis le début de l'année. Il faut continuer et encore mieux trier.

La Communauté de Communes a fait preuve de tolérance pendant les premiers mois de l'année pour vous laisser le temps de vous adapter à ces changements. Dorénavant, les sacs non conformes seront refusés.

Un autocollant rouge « refus de collecte » a été collé sur votre sac ? Nous vous invitons à le reprendre et à nous contacter pour connaître l'objet du refus.

Vous n'avez pas de sacs transparents ni de sacs jaunes ? Vous n'avez pas reçu le « guide déchets » de l'année 2020 dans votre boîte aux lettres ? Merci de vous rendre en mairie ou à la Communauté de Communes. Le guide et les sacs vous seront donnés gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile.

Vous avez encore des doutes ?
Une réglette de tri est
distribuée avec ce bulletin.



Rappel : les sacs sont à déposer la veille au soir des jours de collecte, soit le dimanche soir, au plus près de votre habitation, le long de la route sur laquelle passe le camion de collecte.

Tout dépôt sauvage est rigoureusement interdit et passible d'une amende de 5ème classe.

La Mairie précise :

Il reste encore beaucoup à faire. Nous rappelons que c'est une compétence communautaire. Mais les services communaux interviennent très souvent pour recevoir les doléances et pour la distribution des sacs (secrétariat) pour le nettoyage et souvent (hélas) pour le ramassage de sacs ou de déchets déposés n'importe où (services techniques) et parfois aussi pour le tri.

Ces travaux supplémentaires effectués par les services communaux sont financés par vos impôts et ces sommes ainsi utilisées ne pourront plus contribuer à réaliser d'autres projets.

Deux réunions sur place avec les administratifs de la C.O.C.M ont eu lieu. Quelques problèmes ont été solutionnés mais il reste encore beaucoup à faire.

Par exemple, les résidents secondaires sont mécontents car ils n'ont pas été prévenus des nouvelles modalités de ramassage par la C.O.C.M.

Nous demandons que toutes les demandes, remarques ou autres (textes et photos) soient envoyées à la C.O.C.M avec une copie à la Mairie.

Un nouveau vice-président vient d'être élu, il faut lui laisser un peu de temps pour s'organiser, d'autant que la commission n'est pas encore constituée.

Vie Scolaire et péri scolaire :

☞ **Ouverture d'une 5^{ème} classe :** Ces dernières années, notre école attrayante enregistre des effectifs à la hausse. Des démarches ont été faites auprès de l'inspection académique pour les alerter sur l'évolution du nombre d'élèves.

Nous venons d'avoir une bonne nouvelle : **l'ouverture d'une classe pour la rentrée 2020-2021.** L'équipe se félicite de la décision de l'inspection qui s'inscrit dans la volonté de proposer un service public de qualité. A la rentrée, l'école passera de 4 à 5 classes, ce qui permettra une diminution du nombre d'élèves par classe et de meilleures conditions d'apprentissage pour chacun. Tous les élèves trouveront à la rentrée des conditions optimales dans une école agréable.

☞ **ALSH :**

Situé à côté de la mairie, l'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Pirou accueille les enfants de 3 à 12 ans. Il fonctionne pendant les vacances scolaires de février, de printemps, d'été et d'automne, ainsi que les mercredis après – midis pendant l'année scolaire, de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Un service de restauration existe mais n'est pas obligatoire.

L'accueil est confié à des animateurs de la Maison du Pays de Lessay sous la direction de Pauline FLAHAUT.
Téléphone : 02.33.07.82.07

Inscriptions : les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site et sont à remettre aux animateurs de l'ALSH.

☞ **Accueil de Loisirs Péri scolaire (avant et après l'école)**

Situé dans les locaux de l'ALSH, l'accueil de loisirs péri scolaire accueille les enfants scolarisés à l'école de Pirou. L'encadrement est confié à des animateurs de la Maison du Pays de Lessay.

En fonction des besoins des parents, cet accueil peut être régulier ou occasionnel sur les créneaux suivants:

- Du lundi au vendredi : de 7h30 à 9h00
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 16h30 à 18h30.

Inscriptions : L'inscription aux services périscolaires est obligatoire avant toute fréquentation. Elle est à renouveler chaque année.

Un goûter est offert après l'école.

Téléphone : 02.33.07.82.07 ou 02.33.46.84.69

☞ **Restaurant scolaire**

La commune de Pirou a mis en place un système de vente de tickets pour le restaurant scolaire.

Tarif du repas : 2,90€

Nous vous rappelons que les tickets sont à acheter à l'avance.

Si pour une raison médicale, un enfant est absent, le ticket sera alors reporté à la période suivante à condition que les parents aient prévenu la Mairie la veille de l'absence, avant 10 heures (la 1^{ère} journée sera due) ; un enfant non inscrit ne sera pas accepté à la cantine.

☞ **Travaux école :** des travaux de remplacement des chauffages au niveau de l'école auront lieu pendant l'été.

Un rétroprojecteur et un écran seront installés dans la 5^{ème} classe et du mobilier a été acheté afin que tout soit prêt pour la rentrée qui aura lieu le 1 septembre 2020.

PIROU-PLAGE IL Y A CENT ANS

DANS LE « GUIDE BLEU NORMANDIE »

Extraits du Guide Bleu Hachette Normandie paru en 1921, il va donc y avoir cent ans. C'est un guide touristique très détaillé dans la description des localités à visiter, même des petites communes comme Pirou.



Pour notre région proche, il suit le tracé de la ligne du petit train Coutances-Lessay, qui longeait la côte depuis 1909. Les paragraphes qui suivent concernent Pirou ; le guide cite donc les stations de *La Gringorerie*, de *Pirou-Plage* et de *Pirou-Bourg*.

(...) — 28 k. *La Gringorerie*.

29 k. Halte de **Pirou-Plage**, en pleins champs, voisine du pittoresque manoir de Pirou, converti en ferme.

On suit, vers la gauche, la route de la mer jusqu'au hameau de *la Barberie*, à 2 k. à l'O. où est *Pirou-Plage* (hôtel *Coispel* ; *Mme Félix* prend des pensionnaires ; quelques chambres et maisonnettes à louer, prix modérés), petite station balnéaire, rudimentaire, sur des dunes ou « mielles », où pousse un herbe d'un vert bleuâtre. Des maisonnettes, la plupart en bois, forment une sorte de campement d'été. Les baigneurs qui séjournent à Pirou s'approvisionnent à Lessay (6 k.), soit même à Périers (15 k. N.-E. de la plage) par une route qui traverse la lande de Lessay. La plage est de sable légèrement caillouteux. La mer, belle à marée haute, se retire à 1 k. 5. On pêche la grosse crevette aux grandes marées.

En suivant la côte vers le N. pendant 1 k., on atteint une tour carrée en pierre, dite *l'écran du télégraphe*. En arrière on voit (1 k.) l'église et le village de Pirou (V. ci-dessous).

A la halte de Pirou-Plage on trouve une route, à dr., qui traverse la lande de Lessay, croise (4 k. 5) la route de Lessay à Coutances et atteint (7 k.) la Feuillée [*sic*] puis Périers (13 k.).

32 k. *Pirou-bourg* : église en partie du XIII^e s. avec deux chapelles du XVI^e s. Une route de 2 k. relie le village à la mer. — 34 k. *Créances*, à 3 k. de la mer, environné de cultures maraichères. Une route de 2 k. mène à la mer, où une petite station est en formation sous le nom de *Printania-Plage*.

37 k. Lessay ; on rejoint la ligne de Coutances à Cherbourg (...)

On note que le guide s'arrête plus longuement quand la halte a un caractère touristique, comme celle qui dessert Pirou-Plage, ou qui mérite quelques informations archéologiques, comme celle de Pirou-Bourg.

La distance de chaque halte est comptée depuis Coutances, départ de la ligne : la Gringorerie est à 28 km, Pirou-Plage à 29 km, Pirou-Bourg à 32 km.



Vu son intérêt touristique, la halte de Pirou-Plage est longuement décrite, elle parle même de la Tour du Télégraphe, disparue en mer avec les dunes sur lesquelles elle était édifiée. Elle est dite « halte de Pirou-Plage » bien qu'elle fût éloignée de la plage de plus de 2 km. Les voyageurs qui y descendaient, ou plus justement qui y étaient largués, n'avaient plus qu'à parcourir à pied cette distance, chargés de leurs valises. Comme dit le guide, elle était « en pleins champs ».

En novembre 1911, tenant compte de ce qu'elle était très fréquentée, un procès-verbal rapporte que le conseil municipal avait décidé de faire construire un abri en dur. Il a été détruit quand le train a cessé d'exister.

Pour le Château, il est dit simplement « pittoresque manoir, converti en ferme ». Grâce à l'abbé Lelégard, ça n'est plus le cas aujourd'hui.

Vue actuelle du remblai de l'ancienne voie ferrée depuis le Pâr vers Pirou-Pont au nord. La halte de Pirou-Plage se trouvait dans l'autre sens : au bord de la route, à cent mètres de l'entrée du Château.

Créances se distingue par ses cultures maraichères. Sa gare, que l'on pouvait voir encore il y a peu, se trouvait près du lieu où a été édifiée la nouvelle mairie.

Malgré son importance, terminus de la ligne à 37 km de Coutances, le bourg de Lessay est simplement cité. Son Abbatiiale et sa Foire font l'objet d'un long article dans un autre chapitre du guide.

Georges Rapilly_

Zoom sur les Réalisations et Projets :

☞ Salle Guillon :

Les travaux vont commencer en septembre. La démolition a démarré.

☞ Aménagement du Parc :

C'est un parc naturel. L'équipe de Thibaut GUEZAIS (d'Etienne Panier et de Marc Vatinel) est venue travailler toute la semaine.

Les derniers travaux réalisés :

- Reméandrage de la rivière et création de trois mares.
- Le théâtre de verdure.
- Nettoyage et entretien des jardins pédagogiques et des espaces arborés.
- Les sentiers ont été fauchés.
- Un nouveau passage sur la rivière est en préparation.
- Une nouvelle ouverture sur la RD 72 est en cours.
- L'ouverture vers le château se concrétise.

Le site est ouvert au public, aux associations, à l'école et au centre de loisirs.

De plus en plus de promeneurs s'approprient les lieux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet :

<https://lejargondesoies.com/>

☞ Lotissement du Pont – Modification des prix de vente des parcelles Primo Accédants

Modification du prix de vente des 9 parcelles réservées aux primo-accédants, en résidence principale, à des couples dont le total d'âge ne dépassera pas 75 ans maximum, avec un tarif de vente « préférentiel » fixé pendant 3 ans, ce sont les parcelles n°5,6,7,8,9,16,18,19 et 20. Si celles-ci ne sont pas vendues dans le temps réservé, elles seront commercialisées aux prix fixés pour les autres parcelles. En cas de revente de ces parcelles dans les dix ans qui suivent leur acquisition, une sanction sera applicable, celle-ci correspondant à la différence entre le prix de l'acquisition (prix préférentiel négocié) et le prix de vente non négocié. Toutes les parcelles commercialisables devront être construites dans un délai maximum de 2 ans après acquisition.

LOTS CONCERNES	Surface en m2	Prix HT	Prix TTC
Lot 5	445	15 575 €	18 690 €
Lot 6	460	16 100 €	19 320 €
Lot 7	470	16 450 €	19 740 €
Lot 8	485	16 975 €	20 370 €
Lot 9	470	16 450 €	19 740 €
Lot 16	525	18 375 €	22 050 €
Lot 18	445	15 575 €	18 690 €
Lot 19	430	15 050 €	18 060 €
Lot 20	440	15 400 €	18 480 €
Total primo		166 800 €	200 160 €

Prix au m² : 35 € HT



Tour d'Horizon des Derniers Conseils Municipaux :

☞ **Conseil Municipal du 23 mai 2020 :**

Election du maire

Madame Noëlle LEFORESTIER a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Suite à la proclamation du résultat, madame le Maire a souhaité remercier l'ensemble des Pirouais pour leur soutien infaillible entre 2015 et ce jour.

Election des adjoints

1er adjoint : **Alain GIARD**

2ème adjoint : **Laure LEDANOIS**

3ème adjoint : **José CAMUS FAFa**

4ème adjoint : **Isabelle RAPILLY**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Alain GIARD (15 voix).

☞ **Conseil Municipal du 23 mai 2020 :**

Délégations de fonctions aux adjoints

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents les délégations attribuées à chaque adjoint élu le 23 mai dernier :

1^{er} adjoint : monsieur **Alain GIARD** délégué aux missions relatives à la gestion des services techniques et des plannings , au parc engins véhicules, matériels, à la voirie, aux routes , aux chemins, aux fossés, aux haies, à l'entretien des bâtiments, à la surveillance des travaux et des chantiers, à l'accessibilité, à la signalétique, au cimetière, aux marchés, foires, et forains, à l'organisation des salles communales , aux associations, aux fêtes et cérémonies, à la vente de bois, à l'assainissement et la STEP ainsi qu'aux relations avec le Steve ou autres entreprises de travail ponctuel (mission locale, accueil emploi...).

2^{ème} adjoint : madame **Laure LEDANOIS** déléguée aux missions relatives à la gestion du camping et de son personnel, à la borne camping-car et l'aire de stationnement des camping-cars, à l'agriculture, à la pêche, à la forêt, à la plage, aux Mielles, à la gestion des ordures ménagères, du tri sélectif et des déchets en relation avec la COCM, aux relations avec le parc des Marais et le CPIE et à la coupe d'herbe.

3^{ème} adjoint : monsieur **José CAMUS FAFa** délégué aux missions relatives aux grands projets (PLU, ex-Aquatour), à l'urbanisation et l'urbanisme, aux lotissements, à l'embellissement, aux affaires économiques (ZAVM, cales, zone artisanale, commerces), à la communication, à l'informatique, aux nouvelles technologies et à Internet, au tourisme , à la culture, à la sécurité, à la protection du littoral et des espaces naturels, au SMEL, à l'électrification (effacement de réseaux, éclairage, illuminations), à l'état-civil, au recensement , au cadastre, au cinéma , aux espaces de jeux, aux relations avec les plaisanciers, la SNSM, les pompiers et l'Association Terroir et Patrimoine Pirouais.

4^{ème} adjoint : madame **Isabelle RAPILLY** déléguée aux missions relatives aux affaires scolaires (personnel), à la restauration collective, à l'ALSH, à l'aide aux devoirs, au péri ou post scolaire, aux petites et grandes vacances en relation avec La Maison de Pays..., au quotidien des enfants, des ados, des jeunes, aux sports, aux affaires sociales, aux logements communaux, HLM et loft séniors, au CCAS et à la banque alimentaire.

Membres du CCAS :

Mesdames Isabelle RAPILLY, Laure LEDANOIS, Rose-Marie LEROTY et Sylvie CHRISTY sont élues membres du CCAS pour le collège des élus.

Madame le Maire désigne ensuite les membres extérieurs du CCAS au nombre de quatre parmi les organismes suivants :

Josette DIOT en tant que représentant des associations familiales

Josette MAUDUIT en tant que représentante des associations de retraités et de personnes âgées

Simone RENOUF en tant que représentante d'association de personnes handicapées

Elisabeth LESIGNE en tant que représentante d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion

Membres de la Commission d'Appel d'Offres :

M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA sont élus membres titulaires à l'unanimité et M. Gérard LEMOINE, Mme Rose-Marie LEROTY et M. Roger MAUDUIT sont élus membres suppléants à l'unanimité.

Membres Commission d'Ouverture des Plis :

M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA sont élus membres titulaires à l'unanimité et M. Gérard LEMOINE, Mme Rose-Marie LEROTY et M. Roger MAUDUIT sont élus membres suppléants à l'unanimité.

Désignation des délégués aux organismes extérieurs :

- **Centre Social La Maison du Pays de Lessay :**

- Un représentant communal qui siègera au Conseil d'Administration de la Maison du Pays (organe décisionnel) : Isabelle RAPILLY

- Un représentant communal qui siègera à la commission Seniors : Isabelle RAPILLY

- Un représentant communal qui siègera au groupe de travail Banque Alimentaire et qui sera également le représentant de la commune à la commission vie sociale : Isabelle RAPILLY

- Un représentant communal qui siègera à la commission Enfance Jeunesse : Isabelle RAPILLY

- Un représentant qui siègera à la commission Familles : Isabelle RAPILLY

- **Syndicat Départemental d'Energies de la Manche : 2 délégués (pas de suppléant)**

Madame Noëlle LEFORESTIER et monsieur José CAMUS-FAFA se présentent et obtiennent 15 voix.

- **Association Syndicale de Défense contre la Mer de Pirou : 2 représentants**

Madame Noëlle LEFORESTIER et monsieur José CAMUS FAFA se portent candidats et obtiennent 15 voix.

- **SDeau 50 – CLEP Créances Pirou : 2 représentants**

Madame Noëlle LEFORESTIER et Madame Laure LEDANOIS se présente et obtient 15 voix.

- **Natura 2000 : 1 délégué titulaire et 1 suppléant**

Madame Laure LEDANOIS (titulaire) et monsieur José CAMUS FAFA (suppléant) se présentent et obtiennent 15 voix.

- **Syndicat Manche Numérique : 1 délégué**

Monsieur José CAMUS FAFA se porte candidat et obtient 15 voix.

- **Conseil général de la Manche – Action gérontologique : 2 délégués**

Madame Isabelle RAPILLY et Stéphanie SOHIER proposent leurs candidatures et obtiennent 15 voix.

- **Parc Naturel Régional des Marais, du Bessin et du Cotentin** : 1 délégué et 1 suppléant
Madame Laure LEDANOIS (délégué) et monsieur José CAMUS-FAFA (suppléant) se présentent et obtiennent l'unanimité soit 15 voix.

- **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** : 1 représentant
Madame Isabelle RAPILLY se présente et obtient 15 voix.

- **Délégué cinéma** : 1 représentant
Monsieur José CAMUS-FAFA se présente et obtient 15 voix.

- **Elu référent forêt**
M. José CAMUS-FAFA se porte candidat et obtient 15 voix.

- **Désignation du correspondant défense**
M. Patrick LENORMAND (correspondant titulaire) et M. Michel LOY (suppléant).

- **Désignation référent Manche Numérique**
M. José CAMUS FAFA est désigné en tant que référent Manche Numérique pour la commune de Pirou.

Commissions :

1) Finances et budget

Madame Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA et Mme Isabelle RAPILLY, M. Michel LOY

2) Urbanisme – P.L.U – Grands Projets

Madame Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, **M. José CAMUS-FAFA**, Mme Isabelle RAPILLY, Mme Stéphanie SOHIER et M. Patrick LENORMAND, Mme Emilie ALIX

3) Tourisme – affaires culturelles – communication – informatique – fibre optique – site internet – fêtes et cérémonies – associations - cinéma

Madame Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, **M. José CAMUS-FAFA**, Mme Laure LEDANOIS, Mme Isabelle RAPILLY, Mme Stéphanie SOHIER, M. Patrick LENORMAND, M. Roger MAUDUIT, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Michel GARRAULT, M. Michel LOY
Patrick LENORMAND et Rose-Marie LEROTY pour les vins d'honneur.

4)

a) Environnement (plage – dunes – zones humides – forêts – gemapi – érosion....)

Madame Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, **M. José CAMUS-FAFA**, M. Roger MAUDUIT, M. Gérard LEMOINE, M. Michel GARRAULT

b) Agriculture - pêche

Madame Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, M. Patrick LENORMAND, Mme Isabelle RAPILLY, **Mme Laure LEDANOIS**, Mme Nathalie HEROUET

c) Ordures Ménagères et tri sélectif

Madame Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, **Mme Laure LEDANOIS**, M. Michel LOY

5) Affaires scolaires, sociales et Maison du Pays

Madame Isabelle RAPILLY, Mme Stéphanie SOHIER, M. Patrick LENORMAND, Mme Emilie ALIX

6) Camping – aire de campins-cars

Madame Noëlle LEFORESTIER, **Mme Laure LEDANOIS**, M. Roger MAUDUIT, M. Michel GARRAULT, Mme Sylvie CHRISTY, M. Patrick LENORMAND

7) Bâtiments – cimetière – chemins – voirie – entretiens réserve d'eau de mer / espaces verts – petit patrimoine – pistes cyclables – chemins pédestres

M. Alain GIARD, M. Patrick LENORMAND, M. Roger MAUDUIT, Mme Nathalie HEROUET, M. Michel GARRAULT, M. Michel LOY

8) Marchés – forains foire – festivités (organisation matérielle)

M. Alain GIARD, M. Roger MAUDUIT, Mme Emilie ALIX, M. Michel GARRAULT

9) Services techniques - personnel

Madame Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, M. José CAMUS-FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, Mme Laure LEDANOIS, M. Michel GARRAULT

Skate-park :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de skate-park sur la commune de Pirou. Plusieurs aides existent pour un tel projet. Monsieur José CAMUS-FAFA est désigné responsable du projet.

Le conseil donne un accord de principe. Il autorise M. José CAMUS-FAFA à continuer l'étude du projet, à demander des devis, à se renseigner sur les subventions et à présenter dans un futur conseil municipal le projet définitif.

Les jeunes à l'origine du projet seront bientôt contactés.

Achat tondeuse :

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité d'acquérir une nouvelle tondeuse pour les services techniques. Après consultation, deux devis ont été reçus en Mairie (l'un en leasing, l'autre en achat). L'entreprise Coutances Motoculture propose un achat de tondeuse avec reprise de l'ancienne (10 000€). Madame le Maire propose de retenir le devis d'un montant de 25 680.85 € TTC de l'entreprise Coutances Motoculture.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis et à engager la dépense au budget 2020.

☞ Conseil Municipal du 16 juin 2020 :

Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

Madame le Maire propose au conseil les personnes suivantes pour participer à la Commission communale des impôts directs :

Membres titulaires	Membres suppléants
Rose-Marie LEROTY	José CAMUS FAFA
Michel GARRAULT	Laure LEDANOIS
Jacques LEVEQUE	Yves VIVIEN
Sylvie LEROULEY	Alain GIARD
Gabriel LALLEMAND	Roland HEROUET
Collette LECOILLARD	Gérard LEMOINE

Taux d'imposition des taxes directes locales :

Madame le Maire propose au conseil de maintenir les taux d'imposition votés en 2019 pour la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Il est rappelé que les bases d'imposition sont révisées automatiquement chaque année indépendamment de toute décision municipale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité vote les taux d'imposition suivants :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe - foncier bâti	18.16 %	18.16 %
Taxe - foncier non bâti	41.26 %	41.26 %

☞ **Conseil Municipal du 9 juillet 2020 :**

Appel d'Offres pour l'Aménagement de la rue Le Bas de la Rue – Délégation du choix des prestataires à la commission d'appel d'offres :

Madame le Maire informe le conseil que l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de la rue Le Bas de la Rue a pris fin le lundi 6 juillet à 14h00.

Elle sollicite l'accord du conseil afin de déléguer le choix du prestataire à la Commission d'Appel d'Offres ce qui permettrait de commencer les travaux plus rapidement.

Le conseil, à l'unanimité, délègue le choix du prestataire pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Le Bas de la Rue à la Commission d'Appel d'Offres.

La première réunion de chantier aura lieu le 24 août.

Appel d'Offres Vidéoprotection - Délégation du choix du prestataire à la commission d'appel d'offres :

Madame le Maire informe le conseil que l'appel d'offres concernant les travaux d'installation de la vidéoprotection est en cours d'analyse par le cabinet technique.

Elle sollicite l'accord du conseil afin de déléguer le choix du prestataire à la Commission d'Appel d'Offres ce qui permettrait de commencer les travaux d'installation rapidement.

Le conseil, à l'unanimité, délègue le choix du prestataire pour la fourniture et l'installation de la vidéoprotection à la Commission d'Appel d'Offres.

Masques :

Merci à toutes les dames volontaires qui ont cousu des masques.

Plage – règles de stationnement / Arbres / Déjections canines :

Madame le Maire rappelle les règles de stationnement en vigueur à la plage notamment. Les rues, les accotements ainsi que les trottoirs appartenant à la commune, le stationnement des véhicules est autorisé sauf si un arrêté municipal fixe une règle de stationnement différente (stationnement uniquement d'un côté de la rue par exemple, interdiction de stationner ...). Madame le Maire rappelle que désormais, la Loi oblige les propriétaires à prévoir deux places de stationnement dans leur terrain.

Madame le Maire rappelle que chaque propriétaire est tenu d'entretenir sa parcelle de terrain. Elle demande à ce que les propriétaires d'arbres dont les branches dépassent sur le domaine public ou dont les racines s'étendent sous le trottoir ou la voie et la déforment fassent le nécessaire pour remédier à ce problème qui perturbe la circulation des piétons et/ou des automobilistes.

Madame le Maire rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse et les déjections doivent être ramassées, des « toutounets » sont à disposition des propriétaires sur la digue notamment. La commune est habilitée à placer en fourrière tout chien en divagation. Le propriétaire devra alors régler les frais de fourrière avant de pouvoir reprendre son animal.

Incivilités - dégradations :

Cimetière : des vols de fleurs ont été signalés plusieurs fois. Les chiens, même tenus en laisse sont interdits dans le cimetière ainsi que tous les animaux en général.

Panneaux : des panneaux ont été arrachés ou tagués.

Stationnement : attention aux abus, ils pourraient être verbalisés.

Les tentes ont été vandalisées : une plainte a été déposée.

Pour être informé : lisez les panneaux informatifs ou connectez vous site internet de la Mairie.

Programme été Ados Pirou :

Dates	Horaires	Activités	Tarifs	RDV	Places
Lundi 10 août	10h30 à 11h30	Mini tennis (8 à 12 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	11h30 à 12h30	Tennis (13 à 17 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
Mardi 11 août	10h30 à 12h	Mini golf (8 à 17 ans)	1 €	Camping de Pirou	9
	11h45 à 14h15	Paddle de mer (12 à 17 ans) "Test d'aisance aquatique ou brevet de natation 25m obligatoire"	12 €	Base Ay-ole de Bretteville sur Ay	9
	14h à 16h	Technifoot (8 à 17 ans)	1 €	Stade de football de Pirou	9
Mercredi 12 août	10h30 à 11h30	Mini tennis (8 à 12 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	11h30 à 12h30	Tennis (13 à 17 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	14h à 16h	Footy golf (8 à 17 ans)	1 €	Stade de football de Pirou	9
Jeudi 13 août	10h30 à 12h30	Footing, Renforcement musculaire	1 €	Camping de Pirou	9
	14h à 16h	Pétanque et Molky (8 à 17 ans)	1 €	Camping de Pirou	9
Vendredi 14 août	10h30 à 11h30	Mini tennis (8 à 12 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	11h30 à 12h30	Tennis (13 à 17 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	14h à 16h	Athlétisme (8 à 17 ans)	1 €	Stade de football de Pirou	9
Lundi 17 août	10h30 à 11h30	Mini tennis (8 à 12 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	11h30 à 12h30	Tennis (13 à 17 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	14h à 16h	Croquet (8 à 17 ans)	1 €	Camping de Pirou	9
Mardi 18 août	10h30 à 12h	Mini golf (8 à 17 ans)	1 €	Camping de Pirou	9
	14h à 16h	Technifoot (8 à 17 ans)	1 €	Stade de football de Pirou	9
Mercredi 19 août	10h30 à 11h30	Mini tennis (8 à 12 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	11h30 à 12h30	Tennis (13 à 17 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	14h à 16h	Course d'orientation (8 à 17 ans)	1 €	City de Pirou	9
Jeudi 20 août	10h30 à 12h30	Pétanque et Molky (8 à 17 ans)	1 €	Camping de Pirou	9
	14h à 16h	Tournoi de tennis ballon (8 à 17 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
Vendredi 21 août	10h30 à 11h30	Mini tennis (8 à 12 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	11h30 à 12h30	Tennis (13 à 17 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9
	14h à 16h	Tournoi de mini tennis (8 à 17 ans)	1 €	Terrains des maisons abandonnées	9

L'Echo des Associations :

☞ Le salon du livre et de l'image :

Le salon du livre et de l'image a eu lieu du jeudi 6 août au dimanche 9 août de 10 h à 19 h. LIBRAIRIE : Rémi YON 06.08.48.26.20.

☞ Le cinéma de Pirou :

Le cinéma de Pirou a retrouvé avec bonheur son public, dans le respect des conditions sanitaires. Notre difficulté est la programmation qui reste à court terme : en effet la production cinématographique s'est arrêtée pendant 4 mois, nous n'avons pas pu faire une prévision pour tout l'été. Sur des périodes de 2 semaines, nous avons donc programmé les films qui étaient prêts à sortir pendant le printemps ainsi que les quelques nouveautés actuelles. Les programmes sont disponibles en certains des points habituels, surtout par affichage, et aussi sur l'application CinésPlages et sur le site CinésPlages.fr . Nous attendons votre visite, muni de votre masque, qu'on doit porter pour circuler dans la salle.

☞ **Bibliothèque Pour Tous de Pirou :**

En juillet et août, la Bibliothèque Pour Tous est ouverte tous les dimanches et tous les mercredis, de 10h à midi et tous les dimanches le reste de l'année. Vous y trouverez les dernières nouveautés, l'espace enfants et adolescents et un grand choix de romans, biographies et documentaires. La boîte à lire est toujours à votre disposition à l'entrée de la plage (à côté de la boutique SNSM). Vous pouvez emprunter, lire, échanger. Les livres doivent être partagés par le plus grand nombre. Gratuit.

Rendez-vous à noter :

Dimanche 16 août : vente de livres d'occasion à la bibliothèque de 8h30 à 13 h.

Dimanche 25 octobre de 9h30 à 16h : dans le cadre des animations initiées par la COCM sur le thème de la récupération, la Bibliothèque de Pirou proposera trois ateliers :

- L'art floral tiendra un premier atelier basé sur la création de compositions à partir de contenants recyclés,
- La bibliothèque proposera la fabrication de jouets et objets à partir de produits recyclables,
- Un atelier trapilho permettra de fabriquer des objets à partir de tee-shirt, laine, fils...

Des tentes seront installées en prolongement de la bibliothèque pour permettre à chacun de participer. Animations gratuites ouvertes à tous de 4 à 90 ans.

☞ **Association Terroirs et Patrimoine Pirouais :**

En cette période particulière de Covid 19, nous n'organiserons pas cet été les marchés du terroir.

Néanmoins, si la situation s'améliore l'Assemblée générale de notre Association est prévue le vendredi 2 octobre et, si possible, notre traditionnelle soirée choucroute qui devrait avoir lieu le samedi 17 octobre.

Nous souhaitons un bel été à tous les pirouais et vacanciers.

☞ **Comité de soutien Téléthon Pirou :**

Exceptionnellement avec le COVID 19, le Comité de Soutien Téléthon n'a pas pu faire les manifestations prévues et ne peut s'engager pour celles qui sont à venir.

Nous vous communiquerons par la presse si nous pouvons réaliser la journée du téléthon au mois de décembre.

En attendant, prenez soin de vous.

L'équipe du Comité de Soutien Téléthon Pirou

☞ **Pirouésie :**

Le 14^{ème} Festival Pirouésie, a eu lieu du 2 au 8 août 2020, à Pirou. La plus belle fête Oulipote au monde !

Spectacles gratuits : poésie, musique, théâtre, danse, arts plastiques

☞ **Club de gym Pirou-Créances-Lessay :**

Le club de gym reprend ses activités à partir du lundi 14 septembre 2020. Retour de l'activité YOGA avec Pauline qui a suivi une formation cet été, et toujours nos "3 GYM" : Gym-Tonic, Gym- Santé et Gym-Zen, sans oublier la marche aquatique. Retrouvez toutes les infos actualisées sur notre site internet :

<https://sites.google.com/site/gvpiroucreanceslessay/>, celui de la mairie, sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/GVPCL/> et sur les panneaux d'affichages de la mairie et à l'entrée de la salle polyvalente.

Suivant les mesures gouvernementales en cours à la rentrée de septembre, nous nous adapterons pour vous proposer des séances pour tous.

☞ **Espérance sportive de Pirou :**

Suite à son assemblée générale du 3 juillet 2020, le club accueille de nouveaux dirigeants et dirigeantes. Cette année le club évoluera avec son équipe première en 3^{ème} division la montée est envisagée, l'équipe réserve évoluera en 4^{ème} division. Et pour la première fois, une équipe féminine voit le jour. Nous avons toujours besoin de joueurs et de dirigeants motivés pour amener le club à un plus haut niveau toujours dans une entente conviviale.

Un concours de pétanque est prévu le samedi 22 août au stade de Pirou Pont. Début des inscriptions à 13h30.

Pour plus d'informations sur le concours ou pour vous joindre à nous merci de contacter le 06.75.64.17.77.

☞ **Art Floral :**

Cours d'art floral :

Mardi 22 septembre 2020 – Mardi 20 octobre 2020 – Mardi 24 novembre 2020 – Mardi 22 décembre 2020.

☞ AUENP (Association des utilisateurs d'engins nautiques à Pirou) :

Le 26 mai 2020 l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime de la Manche a été publié.

La rapide synthèse ci-dessous permet de mettre en évidence les points concernant les plaisanciers. (Cet arrêté est consultable sur le site de la préfecture de la Manche [http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Arretes/ Mer-littoral-et-peches/Domaine-public-maritime](http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Arretes/Mer-littoral-et-peches/Domaine-public-maritime)). Le principe général de cet arrêté stipule que la circulation et le stationnement de tous véhicules et engins motorisés sont interdits sur les plages et plus largement sur le domaine public maritime du département de la manche.(voir Article 1er)

Mais, lorsqu'il n'existe pas de zone de stationnement hors estran (articles 4 et 9) une dérogation de stationnement peut être accordée dans des zones de mise à l'eau prévues à cet effet et définies par une convention demandée par la mairie auprès du préfet pour l'utilisation du domaine public maritime.

A PIROU, cette convention définit 4 zones de stationnement permettant la mise à l'eau : la cale de la Bergerie, la cale Sud, la cale Nord et la cale d'Armanville respectant les conditions définies par l'arrêté :

- La mise à l'eau doit s'effectuer le plus près possible de l'accès à l'estran, chenaux correspondant aux zones de stationnement matérialisées par les bouées jaunes. (voir article 8)
- En conséquence la circulation de cale à cale est interdite. (voir article 8)
- Les véhicules autorisés doivent respecter les consignes de sécurité : vitesse modérée, respect de la circulation piétonne qui reste prioritaire, bio diversité de l'estran et tracteur en bon état, assuré pour les biens et les personnes transportées. (voir articles 10 et 11)
- Les propriétaires des véhicules concernés peuvent être verbalisés en cas de manquement aux principes énoncés ci-dessus. (voir article 13)

☞ L'art en soi Pirou, association d'arts plastique :

Nous reprenons en septembre nos activités en respectant les gestes barrière bien sûr.

Nous proposons :

Un atelier de pratique artistique le mercredi : activité libre, toutes techniques.

Le principe est celui d'une entraide entre les participants, les adhérents sont en capacité de fournir une aide à tous les niveaux et donc aux débutants.

Des cours de dessin et de peinture : Xavier MARZE professeur (activité payante)

Des stages sur des techniques particulières avec des artistes comme animateurs formateurs : aquarelle, pastel, peinture à l'huile. En général ce sont 6 séances hebdomadaires (activité payante) la cotisation est de 25€ pour l'année.

Contacts : artensoi.pirou@gmail.com tel : Jean Luc ANTON 06.27.80.51.27 Danielle MURSCH 07.50.87.53.12

www.ville-pirou.fr

